Municipalité de Scott
Toujours en mouvement depuis 1895

AVIS PUBLIC

Assemblée publique de consultation

Aux personnes intéressées par le projet de règlement 455-2022 modifiant le règlement de zonage afin d'y modifier des dispositions

Lors de la séance ordinaire tenue le 2 mai 2022, le conseil municipal a déposé un avis de motion et lors de la séance ordinaire du 6 juin le projet de règlement.

Ledit règlement établi la modification des dispositions suivantes :

- Architecture, symétrie et apparence extérieure des bâtiments
- Volumétrie des bâtiments résidentiels
- Norme d'implantation d'un poulailler et du parquet
- Murs de soutènement
- Hauteur des haies, clôture et murs

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

Donné à Scott, ce 8 juin 2022

Marie-Michèle Benoit
Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)

Je soussignée, Marie-Michèle Benoit, directrice générale et greffière-trésorière, de la Municipalité de Scott, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis, en affichant deux copies aux endroits désignés par le Conseil municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 15 septembre 2021

Marie-Michèle Benoit
Directrice générale et
greffière-trésorière